

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET DU BUDGET PRIMITIF 2023

PRÉAMBULE

Les dispositions de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) imposent à toutes les collectivités, une **note de présentation brève et synthétique** retraçant les informations financières essentielles, qui devra être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe évoqué ci-avant, cette note présente de façon brève et synthétique le Compte Administratif 2022 et le budget primitif 2023.

Cette note, ainsi que les documents budgétaires, seront téléchargeables sur le site internet du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry <http://www.pays-lachatre-berry.com/> dans un délai d'un mois à compter de leur adoption.

Le vote du budget du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry répond aux principes suivants :

- Le Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry étant un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (La Châtre), les règles budgétaires précisées par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) correspondent à celles d'une commune de plus de 3 500 habitants
- Le budget est voté pour l'année civile jusqu'à fin mars, voire mi-avril certaines années. Lors du vote de son budget, le Syndicat approuve également le compte de gestion N-1 du receveur, le compte administratif N-1 du Syndicat ainsi que l'affectation des résultats de l'exercice N-1.
- Le Syndicat possède un budget principal, disposant d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement. Le budget du Syndicat doit obligatoirement être équilibré en fonctionnement et en investissement.

1. LES PROGRAMMES PORTÉS PAR LE PAYS DE LA CHÂTRE EN BERRY

A – Contrat Régional CRST 2018-2024 (crédits régionaux) : le Pays bénéficie de ce contrat régional pour financer des projets d'investissements, des études et des postes de chargés de mission sur le territoire (animation et gestion du Contrat régional).

B – Fin du Programme LEADER 2014-2022 et lancement du nouveau Programme LEADER 2023-2027 (crédits européens FEADER) : le Pays bénéficie de ce programme européen pour financer des projets de fonctionnement (animation, communication...) et d'équipements sur le territoire (animation et gestion du LEADER).

C – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat OPAH 2018-2023 (crédits de l'ANAH) : le Pays bénéficie de ce programme de l'ANAH pour financer des projets de réhabilitation des logements (rénovation énergétique, adaptation des logements pour les personnes âgées et handicapées, réhabilitation de logements indignes) sur le territoire (animation-gestion de l'OPAH).

D – Mesures Agro-Environnementales et Climatiques MAEC 2015-2022 et MAEC 2023-2027 (crédits européens FEADER et crédits de l'Etat ministère de l'agriculture) : le Pays bénéficie de ces mesures pour financer des agriculteurs qui s'engagent dans des pratiques respectueuses de l'environnement et de la biodiversité (animation-gestion des MAEC).

E – Schéma de Cohérence Territoriale SCoT (approbation le 19 février 2021) : le SCoT est le document d'urbanisme du Pays (planification stratégique à l'échelle du territoire) générant des dépenses liées à son suivi (mise en œuvre du SCoT).

F – Projet mobilité en milieu rural 2021-2023 (crédits de l'ADEME et de la Région) : le Pays bénéficie de ce programme pour financer les actions de mobilité sur le territoire (animation du projet mobilité).

G – Contrat de Relance et de Transition Ecologique CRTE 2021-2026 (crédits de l'Etat) : le Pays bénéficie de ce contrat avec l'Etat pour financer des projets d'investissements et de transition écologique sur le territoire (animation et gestion du Contrat).

2. LES ANIMATIONS CONFÉES PAR LE PAYS DE LA CHÂTRE EN BERRY À DES PRESTATAIRES

A – Animation des MAEC 2016 à 2023 : le Pays a confié l'animation des MAEC à des prestataires extérieurs (ADAR CiVAM, Indre Nature et Chambre d'agriculture de l'Indre).

B – Réalisation de diagnostics OPAH 2018-2023 : le Pays a confié la réalisation des diagnostics OPAH « habiter mieux » à un bureau d'étude thermique (Expertise et habitat).

3. LES ETUDES PORTÉES PAR LE PAYS DE LA CHÂTRE EN BERRY

A – Etude économique du Pays (2022-2023) : mission d’expertise d’un bureau d’étude spécialisé pour définir la stratégie économique à l’échelle du Pays en lien étroit avec les 3 Communautés de Communes du territoire et la Région Centre-Val de Loire.

B – Etude stratégique de développement touristique sur le Pays (2023) : mission d’expertise d’un bureau d’étude spécialisé pour définir la stratégie de développement touristique du territoire.

C – Réalisation d’études de faisabilité « logements indignes » : dans le cadre de l’OPAH, le Pays va confier sur la période 2018-2023 la réalisation de 3 études de faisabilité « logements indignes » maximum par an à SOLiHA Indre.

D – Essaimage de cagette et fourchette sur le Pays (2021-2023) : prestation de l’ADAR visant à mettre en place un approvisionnement en produits locaux de la restauration scolaire sur le territoire.

E – Etude sur le potentiel covoiturage du territoire (2023-2024) : mission d’expertise d’un bureau d’étude spécialisé pour définir les aires de covoiturage à l’échelle du territoire (projet qui s’inscrit dans l’action sur les déplacements domicile-travail).

4. LES ACTIONS PORTÉES PAR LE PAYS DE LA CHÂTRE EN BERRY EN COLLABORATION AVEC D’AUTRES TERRITOIRES

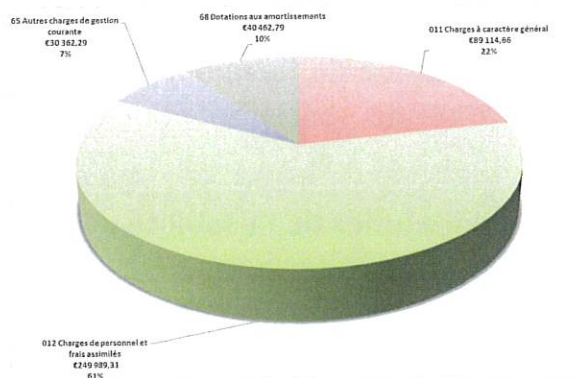
A – Contrat d’Objectif de développement Territorial des Energies Renouvelables thermiques Sud Berry (COT ENR 2022-2025) porté conjointement avec le Pays Berry Saint Amandois pour contribuer au développement des énergies renouvelables (chaufferies bois et géothermie) à l’échelle du Sud Berry (Indre et Cher).

B – Etude de faisabilité pour la création d’un Parc Naturel Régional Sud Berry portée par la région Centre-Val de Loire à l’échelle du Pays de La Châtre en Berry et du Pays Berry Saint Amandois pour contribuer au développement du Sud Berry en cours de réalisation (2018-2026).

5. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 du PAYS DE LA CHÂTRE EN BERRY

A - Section de fonctionnement – Dépenses – 409 929,05 €

	Dépenses	Réalisé 2022
011	Charges à caractère général	89 114,66 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	249 989,31 €
65	Autres Charges de gestion courante	30 362,29 €
66	Charges financières	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	40 462,79 €
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses de l'exercice		409 929,05 €



Les éléments marquants de l'année de 2022 sont les suivants :

■ Chapitre 011

- ⇒ Animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques : paiement du solde de l'animation et de l'appui technique 2018 suite à la convention signée en 2019 avec les prestataires (Chambre d'agriculture, ADAR et Indre Nature) pour un montant de 21 234,92 €.
- ⇒ Mission d'accompagnement à la candidature LEADER pour le prochain contrat 2023-2027 par le cabinet AUXILIA pour un montant de 19 620 €.
- ⇒ Dans le cadre de l'appel à projets « AVELO 2 », une convention a été passée entre le Pays et la ville de La Châtre afin de réaliser un schéma cyclable. La participation du Pays s'élève à 20 850€ et correspond à 75% H.T. des dépenses éligibles.

■ Chapitre 012

- ⇒ Le Syndicat du Pays a un effectif de 3 agents titulaires et deux agents contractuels à temps complet dont les fonctions sont d'assurer la mission « Urbanisme Durable » pour une durée de 3 ans pour l'un et pour le second l'élaboration et mise en œuvre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et du Projet Alimentaire Territorial pour une mission de 2 ans.

■ Chapitre 65

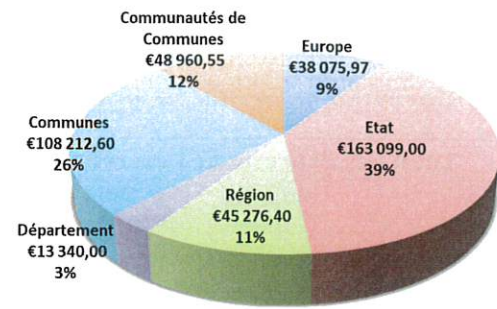
- ⇒ Réalisation des diagnostics thermiques au titre de l'OPAH : paiement des dossiers au bureau d'étude thermique (Expertise et Habitat)
- ⇒ Réalisation d'une étude de faisabilité « habitat indigne » : paiement de la prestation à SOLiHA
- ⇒ Signature d'une convention de partenariat avec l'association Familles Rurales pour la mise en place du Transport d'Utilité Sociale. Le Pays a participé à hauteur de 11 000€ pour soutenir le programme.
- ⇒ Réalisation d'une étude « essaimage cagette et fourchette » : paiement du solde à l'ADAR
- ⇒ Des dépenses d'animation ont été réalisées dans le cadre de la mobilité.

■ Chapitre 042

- ⇒ Le montant des différents amortissements s'élève à 40 462,79 €.

B - Section de fonctionnement – Recettes – 417 207,74 €

	Recettes	Réalisé 2022
70	Produits des services	0,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €
74	<i>Dotations et participations :</i>	
7471	Participations - Etat - Autres	163 099,00 €
7472	Participations - Région	45 276,40 €
7473	Participations - Département	13 340,00 €
74748	Participations - Communes	108 212,60 €
74758	Participations - CDC	48 960,55 €
7477	Participations - Europe	38 075,97 €
75	Autres produits de gestion courante	1,72 €
013	Atténuation de charges	241,50 €
Total des recettes de l'exercice		417 207,74 €



En 2022, les principales recettes proviennent de :

- De l'Etat
 - ⇒ OPAH (Ingénierie FART : Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique) : versement de la subvention de l'ANAH pour réaliser les diagnostics thermiques (solde FART 2021).
 - ⇒ Acompte pour la réalisation de l'étude touristique d'un montant de 24 000 €.
 - ⇒ Animation des MAEC : versement des subventions du Ministère de l'agriculture pour un montant de 26 000€ (animation MAEC 2021).
- De l'Ademe
 - ⇒ Acompte d'un montant de 18462 € dans le cadre de l'opération TENMOD
- La Région Centre-Val de Loire
 - ⇒ Animation du Contrat régional : versement de la subvention régionale 2022 au titre du CRST
 - ⇒ Acompte convention mobilité rurale
 - ⇒ Acompte convention mobilité schéma cyclable
- Le Département de l'Indre
 - ⇒ Participation du Département de l'Indre au fonctionnement du Pays : versement du solde de la subvention de fonctionnement pour l'exercice 2022
- Les collectivités membres du Syndicat (51 communes)
 - ⇒ Participation statutaire des communes : versement de la cotisation des communes 2022 correspondant à 3,80 € par habitant.
 - ⇒ Participation statutaire des Communautés de Communes :
 - ✓ versement de la cotisation correspondant à 1€ par habitant pour le SCOT
 - ✓ versement de la cotisation correspondant à 0,45€ par habitant pour la CDC La Châtre-Ste Sévère et 0,90 € pour la CDC Val de Bouzanne correspondant à la mise à disposition d'un agent assurant la mise en œuvre du PLUI
- L'Europe
 - ⇒ Animation et gestion LEADER : versement du solde de la subvention (29 290,02 €) FEADER pour l'animation LEADER 2021.
 - ⇒ Solde de la subvention (8 805,95 €) Leader dans le cadre de la Coopération pour la réalisation des véloroutes St Jacques et Indre à Vélo.

C - Section d'investissement – Dépenses – 36 362,20 €

	Dépenses	Réalisé 2022
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	36 362,20 €
	Total des dépenses de l'exercice	36 362,20 €

En 2022, les dépenses d'investissement concernent l'acquisition de 15 vélos à assistance électrique à disposition des usagers du territoire dans le cadre de l'opération Kavelo, l'acquisition de deux ordinateurs portables pour le service administratif.

D - Section d'investissement – Recettes – 41 966,27 €

	Recettes	Réalisé 2022
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 503,48 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 462,79 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
	Total des recettes de l'exercice	41 966,27 €

En 2022, les recettes d'investissement proviennent des amortissements sur le SCoT (3^{ème} année) et sur les immobilisations (véhicule, vélos, bureautique, mobilier), et du FCTVA sur les investissements 2020 (chapitre 40).